

Proposition de publication

(NOTAMN PROPOSAL LFFA-

A)LFFF B)24 11 18 0700 C)24 11 22 1700

D)0700-1700

E)EXERCICE SAR NATIONAL "SAREX 41" SIMULANT UN ACCIDENT D'AERONEF SE DEROULANT DANS LE DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER :

.AVEC EMISSION D'UNE RADIOBALISE DE DETRESSE SUR LES FREQUENCES EXERCICES 121,375 MHZ ET DE DETRESSE 406,028 MHZ CODEE EXERCICE

.AVEC RECHERCHES AERIENNES ET TERRESTRES DANS SECTEUR DELIMITE COMME SUIV:

480007N 0005123E

474703N 0005243E

471445N 0012222E

472000N 0020642E

473608N 0020650E

474052N 0012912E

475538N 0013159E

480007N 0005123E

-INFORMATIONS DES USAGERS :

SEINE INFO : 134.300MHZ/127.815MHZ

PARIS INFO : 129.625MHZ/126.100MHZ

BLOIS INFO : 118.455MHZ (PENDANT HOR ATS)

SEINE APP : 134.875MHZ (SI TMA SEINE 7.1 ACTIVE)

TOURS TWR / INFO : 124.400MHZ (SI TMZ TEMPO 7.1 SEINE ACTIVE)

RAKI INFO : 143.550MHZ/317.500MHZ

-ORGANISME A CONTACTER :

ARCC LYON

TEL: 09 74 78 66 09

191 (NUMERO DES URGENCES AERONAUTIQUES)

RSFTA – LFXVYCYX

INTRADEF : ARCC.CMI.FCT'AT'NTRADEF.GOUV.FR

INTERNET : RCCLYON'AT'GMAIL.COM

F)SFC

G)3000FT AGL)

—————FIN DU TEXTE A PUBLIER—————

NOTA ARCC Lyon :

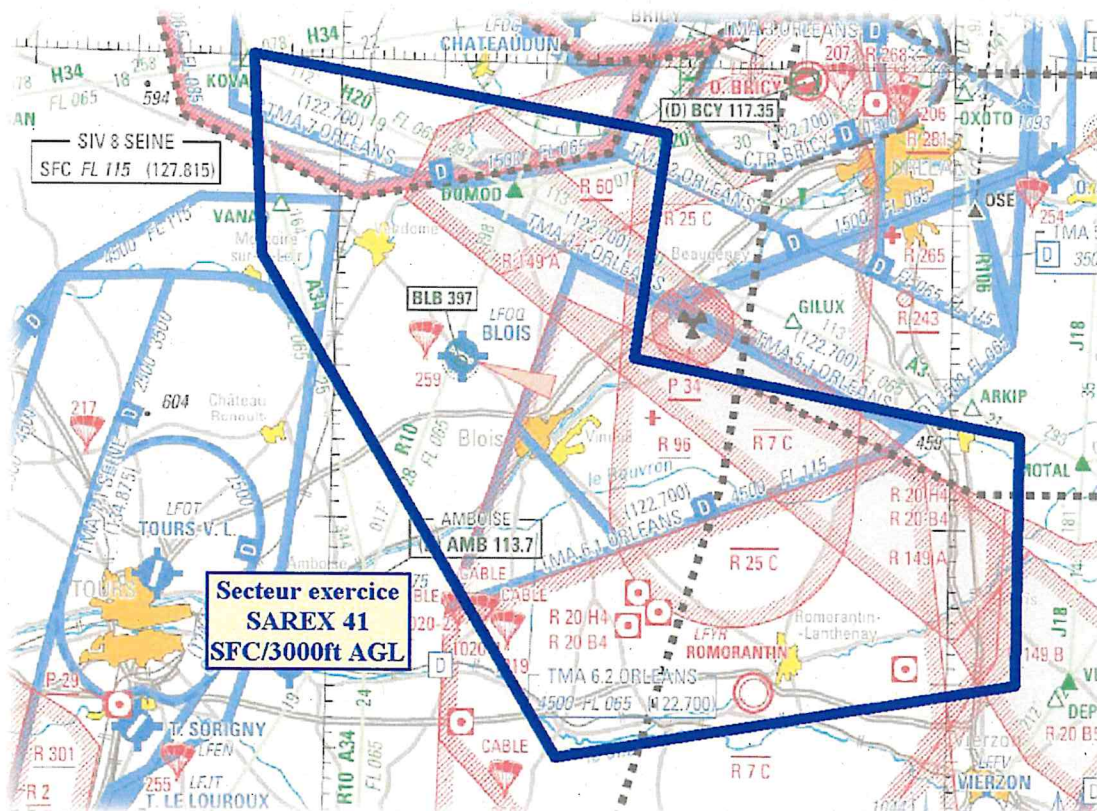
- ◆ Le projet de publication est une information adressée aux usagers aériens qui ne crée aucune structure temporaire d'espace aérien.
- ◆ Il s'agit d'un exercice de localisation de balise de détresse avec une phase de recherche employant des moyens aériens les uns après les autres.
- ◆ Bien que le secteur défini sur la présente consultation englobe l'ensemble du département du Loir-et-Cher, les limites latérales du secteur considéré pourront être réduites lors de la demande de publication du NOTAM en fonction de la localisation exacte de l'exercice.
- ◆ Cet entraînement à la mission SAR se déroulera sur une seule journée, et d'éventuelles consignes seront appliquées en marge du NOTAM le jour de l'exercice.
- ◆ Les équipages des appareils participant à l'exercice, évitent les circuits et procédures des aérodromes et respectent les espaces aériens contrôlés ainsi que ceux à statut particulier.
- ◆ Le jour "J" les organismes figurant au § "informations des usagers" seront informés en temps réel du déclenchement.

Proposition de consignes hors publication :

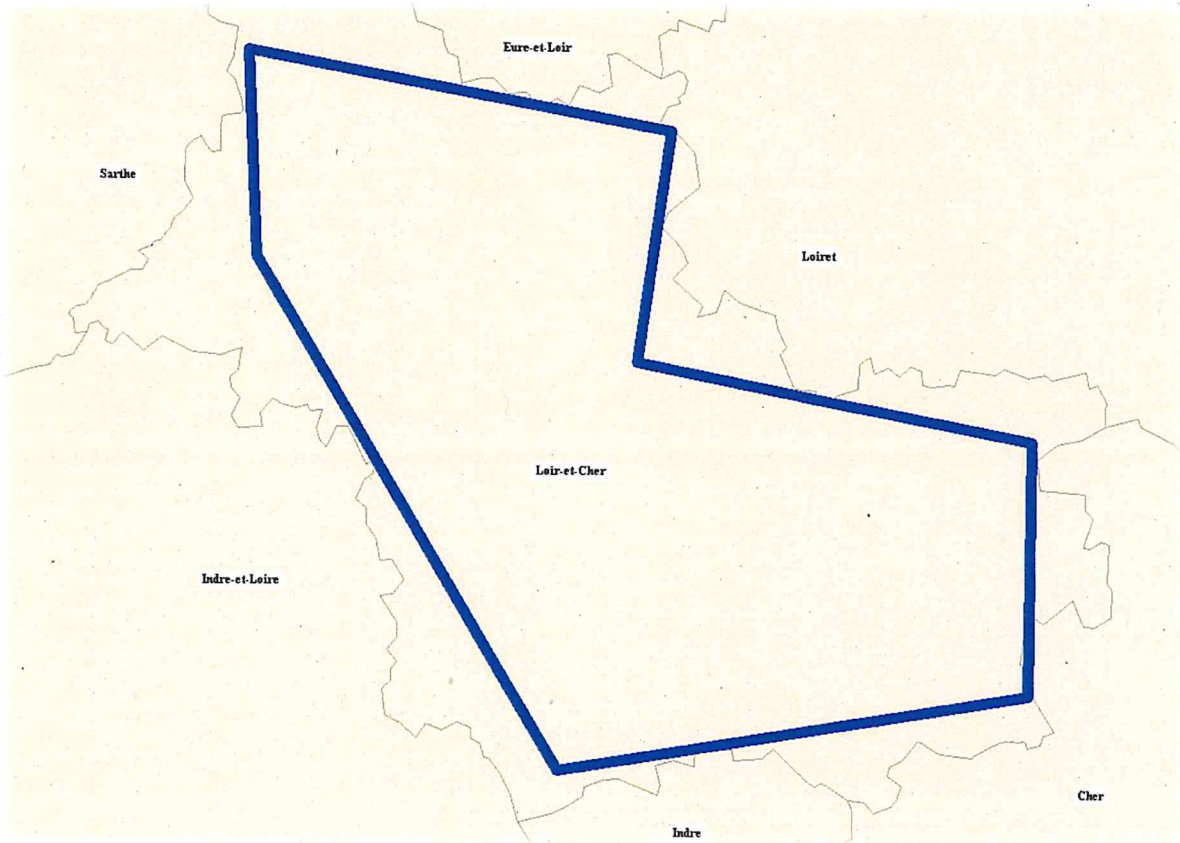
Le directeur d'exercice :

- ◆ Fera connaître les dispositions suivantes aux équipages des appareils participant à l'exercice :
 - évitement des circuits et procédures des aérodromes,
 - respect des espaces aériens contrôlés et à statut particulier.
- ◆ Informera en temps réel les organismes figurant au § "informations des usagers" du déclenchement, et de la fin de l'exercice pour leur permettre d'assurer l'information des usagers.
 - Chef de tour Melun-Seine - Tél : 01 64 14 27 36 ou 01 64 14 27 37 =>Annoncer "consigne 24-166"
 - CIV Paris- Tél : 01 69 57 66 83 ou 01 69 57 66 61
 - Tours TWR - Tél : 02 47 51 06 32
 - AFIS Blois - Tél : 02 54 20 17 18
 - Chef Contrôleur RAKI - Tél : 02 47 96 28 63 ou 02 47 96 30 00

Cartographies



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 1 - 2024



Extrait carte limites départementales